

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt trois mars à vingt heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 17 mars 2017.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD, Frédéric COSTE, Bernard ROQUE, Fabien SCHURRER.

Absents : Liz THOUREZ (*excusée*), Bertrand CLÉMENT, Patricia ARNOLD, Malvine MORERA, Marc MAILLARD.

Pouvoirs : Malvine MORERA à Jean-Luc CARMINATI, Bertrand CLÉMENT à Marie-France MAUREL, Patricia ARNOLD à Christine FERRET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 21 février 2017
- 2°) Élaboration PLU - Débat sur les orientations du PADD
- 3°) Demande de subventions à la DRAC et au Département pour acquisition mobilier médiathèque
- 4°) Demande de subventions à la DRAC et au Département pour informatisation médiathèque
- 5°) Demande de subvention à la DRAC pour acquisition livres médiathèque
- 6°) Aménagement traversée d'agglomération - Parvis de la mairie - Choix de l'entreprise
- 7°) Convention avec le Département – Création plateau traversant surélevé RD 908.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 21 février 2017

Le procès verbal de la séance du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Élaboration PLU - Débat sur les orientations du PADD

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il convient d'approuver le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Cette décision ne peut être prise qu'après avoir exposé les grands axes de ce projet à la population, formalité accomplie lors de la réunion publique qui s'est tenue ce même jour à 18 heures, en présence des représentants de Terres Neuves, maître d'œuvre de ce plan.

Lors de la séance du conseil municipal qui a suivi, un débat a été engagé sur les orientations du PADD dont les grands sont les suivants :

- Mettre en œuvre la trame éco-paysagère
- Conforter les capacités d'accueil et prendre en compte les risques
- Proposer un développement démographique et foncier permettant de conserver le caractère villageois
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité.

Aucune observation n'ayant été formulée, le conseil municipal donne acte de la tenue de ce débat et valide les documents présentés.

Point n°3 : Demande de subventions pour acquisition mobilier bibliothèque - DRAC et Département

La Direction Régionale de la Culture et la Médiathèque Départementale peuvent participer au financement du mobilier de la future bibliothèque. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de cette possibilité et lui demande son avis.

A l'unanimité, les élus approuvent le projet d'acquisition d'un mobilier adapté pour la future bibliothèque et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la DRAC et le Département en vue d'obtention des aides financières.

Point n°4 : Demande de subventions pour informatisation de la médiathèque - DRAC et Département

La Direction Régionale de la Culture et la Médiathèque Départementale peuvent participer au financement de l'informatisation de la future médiathèque. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de cette possibilité et lui demande son avis.

A l'unanimité, les élus approuvent le projet d'informatisation de la future médiathèque et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la DRAC et le Département en vue d'obtention des aides financières.

Point n°5 : Demande de subvention à la DRAC pour l'acquisition d'ouvrages de la médiathèque

La Direction Régionale de la Culture peut participer financièrement à l'acquisition de nouveaux ouvrages pour la future bibliothèque. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de cette possibilité et lui demande son avis.

A l'unanimité, les élus approuvent le projet d'acquisition de nouveaux ouvrages pour la future bibliothèque et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la DRAC en vue d'obtention une subvention.

Point n°6 : Aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération - Parvis de la mairie Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'offre qui a été sélectionnée par la commission d'appel d'offres dans le cadre du marché des travaux pour la réalisation d'un parvis devant la mairie et d'un plateau traversant surélevé dans la même zone sur la RD 908.

Le choix s'est porté sur la proposition de la Société COLAS pour un montant de 366 736, 35 € H.T.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ce choix.

Point n°7 : Aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération Création d'un plateau traversant surélevé sur la RD 908 Convention avec le Département

Les travaux de réalisation d'un plateau traversant surélevé sur la RD 908, au droit de la mairie, seront menés en maîtrise d'ouvrage par le Département, qui apportera parallèlement son concours financier.

Pour ce faire, il convient de signer une convention qui actera les modalités d'intervention des deux parties. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil :

Pour respecter les dates fixées pour le vote des budgets, la prochaine séance du conseil municipal est arrêtée au jeudi 13 avril à 18 h 30.

Élections présidentielles :

Les élus sont invités à indiquer leurs disponibilités horaires pour les dimanches 23 avril et 7 mai afin que soit établi le tableau de tenue du bureau de vote.

Éclairage public :

La création d'un point supplémentaire d'éclairage public du début de la rue de la Montée de la Place sera étudiée.

La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 24 mars 2017.

Le Maire, Yves ROBIN

